

## COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE

## DÉCISION DU MAIRE

**Le Maire de la Commune de Marles-en-Brie,**

**Vu** l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif à la délégation donnée au maire par le conseil municipal,

**Vu** le 4<sup>e</sup> de la délibération n° 2020/23/05/04, du 23 mai 2020, du conseil municipal de Marles-en-Brie, relative à la délégation consentie par le conseil municipal au maire afin de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DÉCIDE**

De signer avec la S.A.S. AUREP, domiciliée 16, rue du Maréchal Foch à Tournan-en-Brie (77220) un contrat de maîtrise d'œuvre (devis n° 251219) pour la matérialisation de places de stationnement extrémité de la rue d'Ourceaux.

Cette mission, d'assistance technique comprend l'élaboration du dossier d'exécution (rédaction du cahier des charges), l'assistance pour la consultation de 3 entreprises. Suivi de la préparation des travaux et validation du dossier d'exécution, suivi de chantier et assistance aux opérations de réception des travaux.

La rémunération de la S.A.S AUREP, s'établit comme suit :

Détail des honoraires	Montant des honoraires H.T. en €
<b>Assistance Technique Élaboration Dossier de Consultation</b>	
État des lieux avant travaux	180,00
Etablissement du plan de signalisation et adaptation légère de la voirie	450,00
Rédaction des documents techniques : - Cahier des charges, - Pré-devis/D.Q.E.	360,00
Assistance pour la consultation de 3 entreprises	270,00
<b>Sous-total</b>	<b>1 260,00</b>
<b>VISA</b>	
Suivi de préparation des travaux	180,00
Validation du dossier d'EXE	
<b>D.E.T. – suivi de chantier</b>	
Suivi de chantier sur une période évaluée à 15 jours maximum - 1 réunion hebdomadaire - Rédaction des comptes-rendus de chantier - Contrôle des avancements, validation de la facture finale	720,00
<b>Assistance Technique pour réception de travaux</b>	
- Organisation des opérations préalables à la réception des travaux - suivi des réserves jusqu'à leur levée - examen du dossier des ouvrages exécutés	360,00
<b>Sous-total</b>	<b>1 260,00</b>
<b>Montant total H.T.</b>	<b>2 520,00 €</b>
TVA 20,00%	504,00 €
Montant total T.T.C.	

REÇU EN PREFECTURE

le 29/12/2025

Application agréée E-legalite.com

10\_DE-077-217702778-20251229-DECISION\_23

Les prestations font l'objet de paiements d'acomptes, paiements partiels non définitifs, après constatations du service fait. Le caractère définitif des paiements interviendra au moment du solde du marché.

Le maître d'œuvre est assuré contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité professionnelle auprès de la compagnie SMABTP par le contrat n° C59570M 7302000/001 476914. Ce contrat est conforme aux obligations d'assurance prévues par la loi n° 78-12, du 4 janvier 1978, relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction et des infrastructures.

Le contrat de maîtrise d'œuvre entrera en vigueur après transmission en sous-préfecture.



Certifié exécutoire après transmission  
En Sous-Préfecture le : 30 décembre 2025  
Publiée le : 30 décembre 2025